

Environnement | Les élus du Poitou-Charentes vent debout contre l'éolien



"On s'est rendu compte que 95% de l'éolien de Nouvelle-Aquitaine était en Poitou-Charentes", explique Lionel Quillet, le premier vice-président du Département de la Charente-Maritime. Ce constat, les quatre présidents des Départements de l'ex-Poitou-Charentes (1) l'ont fait lors d'une première réunion commune il y a quelques mois. Les édiles picto-charentais s'étaient rencontrés suite à l'adoption d'un moratoire en mars 2019 par le Département de la Charente-Maritime. Les 4 Départements se sont de nouveau rencontrés ce 2 décembre à Nanteuil-en-Vallée, en Charente.

Objectif : "Faire passer le message que la progression de l'éolien sur le Poitou-Charentes doit cesser", explique Lionel Quillet, "aujourd'hui, nous sommes à 1197 éoliennes en comptant les projets en instruction. Ca suffit. La région a largement donné sa part." Le Ruffécois comme lieu de réunion n'avait d'ailleurs pas été choisi par hasard, puisqu'il concentre à lui seul le plus gros de l'éolien en Charente, à l'instar du nord Charente-Maritime et du sud du Poitou. "Le problème, c'est que l'éolien appelle l'éolien, et on sait très bien que ce n'est pas une question de vent", poursuit le Charentais-Maritime, "comme il n'y a pas de schémas encadrant l'implantation de l'éolien, les commerciaux s'engouffrent dans la brèche. Et quand ils ont réussi à vendre une fois sur le territoire, ils continuent."

L'accélération de l'expansion des éoliennes ces dernières années a des conséquences qui inquiètent les élus départementaux à plusieurs niveaux. La première inquiétude est environnementale. "D'un part, on est en train de tuer le schéma de développement durable qu'on essaye de mettre en place", explique Lionel Quillet, "de l'autre, on constate déjà, notamment en Allemange, qu'on ne sait pas recycler les éoliennes qui arrivent en fin de vie, notamment du bloc béton à la base, et que le démantèlement coûte bien plus cher que les prévisions de l'époque de l'installation". Les quatre présidents des départements picto-charentais y voient également un frein au développement d'un mix énergétique équilibré entre les diverses "solutions vertes". "Il faut trois ans pour mettre en place un projet solaire, alors qu'il faut quelques mois pour de l'éolien. Les porteurs de projets alternatifs sont découragés", constate Lionel Quillet. Au-delà de l'aspect environnemental, les élus des collectivités constatent également une baisse de la population dans les zones à fortes concentration d'éoliennes. "Il y a un ras-le-bol des habitants de ces territoires que nous entendons aussi", confirme Lionel Quillet.

La réunion entre les présidents des Départements Picto-Charentais avait donc pour objectif d'écrire à 4 mains un

courrier à l'intention du Ministère de l'environnement pour que l'Etat prenne en compte la situation de l'ex-région et se penche sur la création d'outils administratifs et législatifs permettant aux collectivités d'avoir un pouvoir décisionnaire sur l'implantation des projets éoliens. Par ce biais, le Poitou-Charentes en profite également pour interpeller la Région pour lui demander d'intégrer une forme d'encadrement de l'implantation de l'éolien dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (**SRADDET**). Et faire un appel du pied aux autres départements de Nouvelle-Aquitaine pour qu'ils "pennent leur part" dans le développement de l'éolien.

(1) **François Bonneau** (président du Département de la Charente), **Gilbert Favreau** (président du Département des Deux-Sèvres) et **Bruno Belin** (président du Département de la Vienne), et **Dominique Bussereau** (président de la Charente-Maritime), représenté lors de la réunion par Lionel Quillet, premier vice-président de la Charente-Maritime et président de l'Observatoire de l'éolien départemental.

Anne-Lise Durif

Crédit Photo : Département de la Charente-Maritime-MTD-2019

Publié sur aqui.fr le 02/12/2019

[Url de cet article](#)